



REGLEMENT - CHARTE D'ENGAGEMENT

Appel à Photographies « Amoureux-Amoureuses »

Dans le cadre de la Saint Valentin et la loi sur le mariage pour tous

Les objectifs de l'appel à Photographies sont :

La valorisation de la création photographique.
La création d'outils de communication et de prévention de l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie, s'adressant à la population en général.

Le thème de l'appel est :

L'égalité de tous les couples sans distinction d'âge, de genre, d'ethnie, d'orientation sexuelle ...

Les organisateurs s'engagent à :

Respecter l'intégrité de l'œuvre.
Ne pas exiger l'exclusivité de la diffusion des photos retenues.
Ne pas exiger de frais d'inscription pour les photos soumises à la sélection.
L'appel est ouvert à tous, photographes ou non, écoles, classes, ateliers photos.....
Les mineurs doivent joindre les coordonnées et l'autorisation de participer signée du tuteur légal.

Les photographies proposées doivent remplir les conditions suivantes :

Avoir un format papier photo de 30x45 minimum ou plus, noir et blanc ou couleur.
Représenter un couple amoureux.
Respecter les droits à l'image des sources utilisées.

La participation de la photographie implique de la part du créateur ou de toute autre personne habilitée de :

Envoyer impérativement avant le 14 janvier 2014 au plus tard la fiche d'inscription (une par photo), ce règlement signé, la/les photo(s) et une copie numérique, format jpeg, pour l'impression sur affiche si la photo est sélectionnée.
Autoriser toute diffusion non commerciale de la ou des photos dans le cadre de la lutte contre l'Homophobie.
Le comité d'organisation de l'appel demeure seul habilité à refuser toute photographie proposée qui ne répondrait pas aux conditions d'admissibilité et aux critères indiqués ci-dessus.

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation de l'appel.

Le jury attribue, au minimum, les prix suivants :

Prix du jury (la/les photos seront imprimées sur affiche)

Prix du public (1 photo)

Les décisions du jury sont sans appel.

Le comité d'organisation de l'appel se réserve le droit d'ajouter des prix à cette liste avant le début de l'exposition.

La participation à l'appel à Photographies implique l'acceptation du présent règlement.

A, le.....
Signature